VILLE DE Livry-Gargan

Nombre de conseillers..... 43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....35
Pouvoirs.....06
Excusés..... 02

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

N°2023-04-15 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2023

Le jeudi 13 avril 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 31 mars 2023.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	COLLET Marie-Madeleine
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	MAUROBET Catherine
BORDES Roselyne	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
CARRATALA Henri	LEROUX Pierre-Olivier	BITATSI-TRACHET Françoise
LE COZ Lucie	DI IORIO Rina	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	PERRAULT Gérard
AÏDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	

Pouvoirs :

KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à HERRMANN Marie-Catherine
BEREZIN Serge	à MARKARIAN Olivier
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
BACH Raphaël	à TRILLAUD Laurent
JOLY Nathalie	A BITATSI-TRACHET Françoise

Excusés :

LE BLEGUET Marie-Thérèse
HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Olivier MARKARIAN a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230413-2023-04-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. BARATTA, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiant l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901 relative à la déclaration des associations ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, notamment son article 22 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le décret n° 2006-335 du 21 mars 2006, fixant le montant des subventions et des dons reçus à partir desquels les associations et les fondations sont soumises à certaines obligations ;

Vu le décret n° 2006-887 du 17 juillet 2006, relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique ;

Vu l'arrêté du 25 septembre 2006, fixant le modèle prévu par l'article 3 du décret n°2006-887 du 17 juillet 2006 relatif à la publication par voie électronique des subventions versées aux associations de droit français et aux fondations reconnues d'utilité publique ;

Vu la réunion de la 2ème Commission permanente en date du 05 avril 2023,

Considérant que la municipalité souhaite continuer à soutenir les projets associatifs et à dynamiser la vie associative sur le territoire de la Commune ;

Considérant que le versement de ces subventions répond à un intérêt public local ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- **34 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAÏ Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-Catherine
et DELERUELLE Quentin

AÏDOUDI Salem
MOULINAT-KERGOAT
ARNAUD Philippe
et CRALIS Christophe
CARCREFF Corinne
ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
et KOUCEM Yacine

DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
et BEREZIN Serge
FOURNIER Marine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Khadidja

Accusé de réception en préfecture
099-219304611-20230413-2023-04-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

- **7 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise et JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent et BACH Raphaël
HODÉ Laurence
PERRAULT Gérard
ROSSINI Christel

Article 1 : Fixe le montant total des subventions versées aux associations pour l'année 2023 à 879 400 €.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Annexe : Tableau récapitulatif des subventions 2022-2023.

Ainsi fait et délibéré en séance le 13 avril 2023.

VILLE de LIVRY-GARGAN ★ Seine-St-Denis ★ 93

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 02/05/2023

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230413-2023-04-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SUBVENTIONS 2022-2023

Secteur	NOM	Subventions 2022	Subventions 2023
aff gén	Brigade des Sapeurs- Pompiers de Paris Centre de Secours Livry-Gargan	1 500 €	1 500 €
aff gén	Les Amis de la Gendarmerie	200 €	200 €
aff gén	Les Amis du Parc de la Poudrerie	200 €	200 €
aff gén	UL CGT	250 €	200 €
Total		2 150 €	2 100 €
anc comb	Comité F.N.A.C.A. de Livry-Gargan	500 €	500 €
anc comb	F.N.D.I.R.P.	1 000 €	1 000 €
anc comb	Union Nationale des Combattants de Livry-Gargan	1 000 €	2 000 €
anc comb	731ème section de Sevran/Aulnay-Sous-Bois/ Livry-Gargan SNEMM	150 €	150 €
Total		2 650 €	3 650 €
culture	Agir Reliance	1 000 €	1 000 €
culture	Allée Ginette	600 €	500 €
culture	Argile-Arts	3 000 €	3 000 €
culture	ASCOP	1 200 €	1 000 €
culture	Bluedance 93	1 000 €	1 000 €
culture	Centre Breakfast Art et Musique	500 €	500 €
culture	Chorelys Danse Creation	3 000 €	3 000 €
culture	Club Loisirs et Détente	200 €	200 €
culture	Cro-B'Art	2 000 €	2 000 €
culture	Hibiscus	500 €	500 €
culture	La Chansonnette	1 500 €	1 200 €
culture	Les Ritaliens	500 €	500 €
culture	Maison de la Culture Arménienne	800 €	800 €
culture	Nor Seround	150 €	150 €
culture	Pas à Pas	1 500 €	1 500 €
culture	Scoop Music	500 €	250 €
culture	Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye	200 €	200 €
Total		18 150 €	17 300 €
scolaire	Association Autonome des parents d'élèves de L-G	500 €	500 €
scolaire	DDEN Livry-Gargan/Pavillons Sous Bois	250 €	250 €
scolaire	Union de coordination Locale FCPE	1 000 €	1 000 €
Total		1 750 €	1 750 €
social	ADDEVA	100 €	100 €
social	ADVC 93	150 €	150 €
social	Amicale des Médaillés et Décorés du Travail du 93	200 €	200 €
social	Croix Bleue des Arméniens de France	400 €	400 €
social	Croix Rouge Française	5 000 €	5 000 €
social	Entr'Aide	150 €	150 €
social	Horizon Cancer	500 €	500 €
social	La Ronde des Formes	500 €	500 €
social	Les Restaurants du cœur	2 500 €	2 500 €
social	Protection Civile	5 000 €	3 000 €
social	Riches de différences	503 €	500 €
social	Salydarité	500 €	500 €
social	Secours Catholique	2 500 €	2 500 €
social	Secours Populaire		2 500 €
social	SNG	1 500 €	1 500 €
Total		19 503 €	20 000 €
sport	ABCLG	1 000 €	1 000 €
sport	Asso sportive du collège Edouard Herriot	1 000 €	1 000 €
sport	Asso sportive du collège Germaine Tillion	1 000 €	1 000 €
sport	Asso sportive du collège Léon Jouhaux	1 000 €	1 000 €
sport	Asso sportive du collège Lucie Aubrac	1 000 €	1 000 €
sport	Asso sportive du Lycée Henri Sellier	1 000 €	1 000 €
sport	Basket ball Livry-Gargan	35 000 €	35 000 €
sport	Cercle des patineurs livryens	10 000 €	6 000 €
sport	Cercle d'escrime Jean Moret	30 000 €	30 000 €
sport	Club d'echecs La Dame de Sévigné	15 000 €	10 000 €
sport	Club Nautique de Livry-Gargan	70 000 €	70 000 €
sport	Elan Pongiste de L.G	20 000 €	15 000 €
sport	EPGV	300 €	300 €
sport	Etoile sportive de Livry-Gargan	35 000 €	30 000 €
sport	Football club de Livry-Gargan	95 000 €	95 000 €
sport	Gentlemen Cyclotouristes de Livry-Gargan	300 €	300 €
sport	Hand Ball club de Livry-Gargan	300 000 €	400 000 €
sport	La Randonnée Pédestre	500 €	500 €
sport	Livry City	1 500 €	500 €
sport	Livry Escalade		2 500 €
sport	Livry-Gargan Athlétisme	20 000 €	20 000 €
sport	Multisports Ethique de Livry-Gargan	5 000 €	7 000 €
sport	Nautile Plongée	2 000 €	2 000 €
sport	Ring Olympique de Gargan	5 000 €	9 000 €
sport	Rugby Club de Livry-Gargan	35 000 €	35 000 €
sport	Sport Ethique	22 000 €	22 000 €
sport	Tennis Club	40 000 €	5 000 €
sport	Vélo club de Livry-Gargan		6 000 €
	Fonds de réserve dispositif Sport à l'Ecole	23 497 €	27 500 €
Total		771 097 €	834 600 €
	TOTAL SUBVENTIONS	815 300 €	879 400 €

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20230413-2023-04-15-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023